

L'hon. M. ROGERS: Où mon très honorable ami prend-il ce renseignement?

Le très hon. M. BENNETT: Il possède ce renseignement depuis un certain temps.

L'hon. M. ROGERS: Il ne semble pas avoir été très désireux de connaître le fond de l'affaire.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, parce que le garde-magasin se trouve encore là à Rockwood.

L'hon. M. DUNNING: Non, non. Mon très honorable ami a dit lui-même que le garde-magasin avait été destitué. Rockwood n'est pas une institution fédérale. Comment peut-il dire qu'il s'y trouve encore?

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit "encore"; j'ai dit qu'il était à Rockwood.

L'hon. M. DUNNING: Voici les mots prononcés,—et nous le verrons bien dans le hansard: "le garde-magasin se trouve encore là".

Le très hon. M. BENNETT: Le mot "encore" s'appliquait au fort Henry. Il ne se trouve plus là, mais il se trouve à Rockwood.

L'hon. M. DUNNING: Il n'est plus au service du gouvernement fédéral.

Le très hon. M. BENNETT: Non, mais M. Stansbury l'a recommandé pour la position qu'il occupe aujourd'hui; je le sais.

M. FRASER: Attendez que le public lise les journaux demain matin.

Le très hon. M. BENNETT: Maintenant, monsieur le président, je ne sais pas si l'observation que vient de faire l'honorable représentant de Northumberland (M. Fraser) signifie que l'on va faire un rapport cuisiné de ce qui a été dit; mais on peut, certes, l'interpréter ainsi. Il peut bien être capable de le faire, je n'en sais rien. Il a des aptitudes remarquables dans bien des domaines. Mais, je désire pousser plus loin la question. Le ministre dit que je ne me suis pas mis en communication avec lui. Une question a été inscrite au *Feuilleton* demandant de quelle manière étaient exécutés les travaux entrepris au fort Henry. La réponse disait, en partie à l'entreprise et en partie à la journée.

L'hon. M. ROGERS: J'ai la réponse ici-même. Mon très honorable ami désire-t-il la connaître?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. ROGERS: Dès maintenant?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. ROGERS: Le très honorable député a demandé ce que coûtait l'exécution des travaux en régie intéressée et j'ai fait venir les renseignements. Tout d'abord, il ne fut question des travaux en béton que lorsque le vieux béton eut été remplacé, à la suite de négociations au sujet d'un prêt avec le représentant du gouvernement provincial. La première entreprise représentait environ \$70,000 et a été accordée à l'unité, un peu d'après la méthode employée au ministère de la voirie d'Ontario. L'année suivante, nous avons de nouveau demandé des soumissions par la voie des journaux et le chiffre de l'entreprise a été de plus de \$200,000, toujours à l'unité. Les seuls travaux exécutés en régie ont été le montage des canons et autres travaux exceptionnels, ne représentant pas plus de \$35,000 de toute la somme. On n'a jamais modifié les prix à l'unité indiqués dans les soumissions. Voilà le renseignement.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, il n'est pas exact de dire en partie à l'entreprise et en partie à la journée.

L'hon. M. ROGERS: Les seuls travaux exécutés en régie sont ceux du montage des canons.

Le très hon. M. BENNETT: C'est la réponse donnée à la Chambre.

L'hon. M. ROGERS: Les seuls travaux exécutés en régie sont ceux du montage des canons.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, c'est tout le renseignement consigné au hansard. Le ministre voudrait-il me donner la date de la deuxième soumission?

L'hon. M. ROGERS: Je vais l'envoyer chercher; je n'ai pas ce renseignement ici.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre reçoit-il des copies des listes de paie?

L'hon. M. ROGERS: Je puis me les procurer et vais le faire avec plaisir.

Le très hon. M. BENNETT: Les reçoit-il réellement?

L'hon. M. ROGERS: Si j'ai bonne mémoire, il est possible de se procurer les listes de paie relatives à tout ouvrage auquel le Gouvernement fédéral contribue. Des inspecteurs en font l'examen de temps à autre afin de s'assurer si l'on s'en est tenu aux contingentements de secours.

L'hon. M. DUNNING: Il s'agit d'entreprises provinciales.

Le très hon. M. BENNETT: Les contributions sont à parts égales. Le ministre reçoit-il une copie des listes de paie?